

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 14 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze mars à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 28 février 2025

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : M. Valentin GOETHALS, Mme Morgane BUISSON, M. Philippe BRIARD, Mme Virginie METRAL, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, M. Claude JAVALET, M. Jacques CLAIRAUX, M. Hubert BOUVET (suppléant de M. Jean-Yves LETESSIER), M. Michel SAVARY (suppléant de M. Patrick SIMON)	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Pascal RENOUF, M. Charly VARIN	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE, M. Rémi BELLAIL (suppléant de Mme Aurélie GIGAN)		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Damien PILLON		
CC Baie du Cotentin : Mme Céline LAUTOUR, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs : Mme Marie-Agnès HEROUT a donné pouvoir à Mme Chantal LELAVECHEF (CC Baie du Cotentin) ; Mme Lydie BROTON a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN ; M. Jérôme VIRLOUVET a donné pouvoir à Mme METRAL (Saint-Lô Agglo)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT, M. Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; M. Emmanuel LUNEL, M. Antoine AUBRY, M. Denis LECLUZE, Mme Sylvie LEBLOND, Mme Evelyne MASSICOT, Mme Nicole GODARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Michel LHULLIER, M. Samuel PACEY, M. Jean LE BEHOT, M. Serge BOSSARD (Villedieu Intercom)		
Nb de délégués en exercice : 38		
Nb de délégués titulaires présents : 18		
Nb de délégués suppléants présents : 3		
Nb de pouvoirs : 3		
Nb de votants : 24		

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

**DEL-2025-15 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial pour
 accroissement temporaire d'activité**

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1 et L332-23 1°,
 Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant le besoin de renforcer l'équipe d'agents polyvalents au sein de la direction technique,
Le Président, propose de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité. Il s'agit d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35h00), pour une durée de 6 mois, renouvelable, pour effectuer les missions d'agent polyvalent.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Les dépenses relatives à ce poste sont prévues à l'article 012 du BP 2025.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à signer tous actes, pièces et documents relatifs au recrutement d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35h/35h), pour une durée de 6 mois, renouvelable.

Ainsi délibéré en séance,
Le 14 mars 2025
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS



Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **27 MARS 2025**

Mis en ligne le : **28 MARS 2025**